

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

RELEVÉ DE DECISIONS de la REUNION du 4 avril 2022

Les documents présentés en séance qui constituent les annexes au présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site www.smegreg.org.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par M. DUCOUT était le suivant :

1. Compte rendu de la réunion du 28 juin 2021
2. Rapport d'activités 2021 (SMEGREG)
3. Champ captant des Landes du Médoc : bilan de la concertation et suites (Bordeaux Métropole)
4. Actualisation du schéma opérationnel de substitution (SMEGREG)
5. Activité des groupes de travail : constats et propositions relatifs à la communication et au tableau de bord (SMEGREG)
6. Évolution des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (SMEGREG)
7. Conclusions de l'étude sur les ressources mobilisables pour l'AEP dans l'est du département (SMEGREG)
8. Avis et informations (SMEGREG)

✧

✧

✧

Etaient présents :

Collège des élus :

Mesdames **COUTURIER** et **SAINTOUT** (Conseil Départemental) – **CASSOU-SCHOTTE** (Bordeaux Métropole)
Messieurs **DUCOUT** (Association des Maires de Gironde) – **Ghesquiere** (EPTB des Nappes profondes)

Collège des usagers :

Madame **MEKKIOUI-BARDON** (Chambre d'Agriculture de la Gironde)
Messieurs **Alezine** (SEPANSO) – **NICOLAS** (CREPAQ)

Collège des administrations :

Messieurs **MARTIN** (DDTM) – **Guimon** (Agence de l'eau Adour Garonne) – **GROFF** (ARS Nouvelle Aquitaine)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Monsieur **MONTILLAUD** (Association des Maires de Gironde)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE** et **SIMO** (Département de la Gironde) – **SAMBLAT**, **ANGIBAUT** et **CASAURANG** (Bordeaux Métropole) – **PERROT** (DDTM) – **LAURENT** (SMEGREG)
Messieurs **de GRISSAC**, **LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG) – **CHESNEAU** et **RIVET** (Bordeaux métropole).

✧
✧ ✧

Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h45.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du relevé de décision et en garantir son exactitude.

1. Compte rendu de la réunion du 28 juin 2021

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2021 est validé.

2. Champ captant des Landes du Médoc (CCLM) : bilan de la concertation et suites (Bordeaux Métropole)

La présentation est faite par Julie Samblat.

Elle rappelle le déroulé de la concertation qui s'est tenue du 26 octobre au 21 décembre 2021. Les réunions publiques ont permis de toucher plus de monde. Les enregistrements de ces réunions sont disponibles sur la chaîne YouTube de Bordeaux Métropole.

A ce stade du projet, la concertation n'était pas obligatoire, Bordeaux Métropole a souhaité faire appel à la CNDP (commission nationale du débat public). Deux garantes ont été nommées pour s'assurer que la concertation serait ouverte à tous les publics, collectivités et tiers puisque ce projet touche au global 2/3 des girondins. Il y avait un souhait de mobiliser les étudiants d'où la réunion organisée à l'ENSEGID.

La concertation s'est clôturée le 21 décembre 2021, plus tard que prévu initialement pour qu'un maximum de personnes puissent contribuer. Les garantes, qui doivent donner un avis notamment sur la forme mais aussi sur le fond, ont un avis plutôt positif sur l'accès à l'information et elles se félicitent notamment de la transparence de l'accès aux documents, c'est-à-dire que dès qu'il y a eu une demande, les études et documents ont été portés à la connaissance (site de la consultation).

Les contributions ont porté sur l'opportunité du projet, les solutions alternatives au projet (ré-expliquer l'abandon de certaines solutions et les efforts déjà faits sur les économies d'eau) ; les caractéristiques, le coût du projet qui génère des inquiétudes sur le prix de l'eau, l'impact environnemental (écosystème, forêt...etc.), le suivi du projet dans le temps même si les simulations ne prévoient pas un impact sur le pin. Il en ressort que les modalités de la concertation ont permis des échanges dans un climat plutôt serein.

Les garantes ont demandé des précisions :

- sur la méthode d'évaluation des impacts du projet sur les espèces autres que le pin sur lequel un focus a été fait car c'est un moteur économique local ;
- sur les modalités de partage de la ressource avec une analyse prospective : quels seront les besoins de demain et de quelles ressources on dispose ?
- sur une analyse par le maître d'ouvrage des propositions formulées dans la concertation ;
- sur une analyse des données terrain collectées par les forestiers et la mise en commun de l'ensemble des données ;
- sur une réponse à la question suivante : à partir de quel niveau de baisse d'eau le pin est-il en danger ? Il y a plusieurs niveaux de réponse qui dépendront de facteurs tiers ? Un travail est en cours avec l'INRAE ;
- sur la production d'une synthèse en français de l'article : « sensibilités et incertitudes du modèle INRA ».

Elles ont aussi formulé des recommandations suivantes :

- la constitution d'un comité de suivi du projet à gouvernance plurielle pour plus d'ouverture aux acteurs du territoire ;
- des modalités de garantie de transparence de l'observatoire du champ captant. La création est prévue avec un accès transparent et ouvert à tous ;
- la poursuite du dialogue avec les territoires sur les choix de tracés qui ont occupé peu de place dans la concertation, notamment sur la canalisation entre les forages et l'entrée sur la Métropole ;
- la transparence et le partage des données environnementales recueillies dans le cadre des études à venir. Le diagnostic faune-flore sur 4 saisons sur l'ensemble des tracés sera partagé dès réception ;
- la contextualisation du projet dans une politique globale de l'eau à l'échelle du département. Il faut que Bordeaux Métropole trouve une image pédagogique et éclairante ;
- la poursuite de l'information et de la participation du public sur ce projet au-delà de la présente concertation préalable. L'enquête publique, les débats, la communication et des points d'étape sur le projet sont prévus.

Bordeaux Métropole a deux mois pour dire comment elle prend note de ces précisions et recommandations. L'avis a été rendu en conseil communautaire le 25 mars 2022

M. Ducout indique que le rôle des CLE et des SAGE est, en plus du porter à connaissances de tous, de faire en sorte que les lois soient respectées en matière d'économies d'eau, de solidarité, qui est une notion qui est partagée par Bordeaux Métropole mais aussi par d'autres territoires girondins, et des prix adaptés à tous. Ces sujets, depuis de nombreuses années, sont la base du travail de la CLE du SAGE Nappes Profondes de Gironde. De nombreuses réunions interCLE se sont déroulées avec une volonté forte de création d'un observatoire qui assure une transparence totale et affiche une forte solidarité vers les sylviculteurs. Il faudrait parler de la notion de « gestion optimale du niveau de la nappe ». Il est rappelé que dans le cadre de la révision du SAGE, le changement climatique a été également pris en compte.

M. Alezine questionne Bordeaux Métropole sur la délibération du 25 mars 2022. Bordeaux Métropole répond que cette délibération porte sur comment Bordeaux Métropole va prendre en compte les éléments de la concertation et la poursuite du portage du projet par Bordeaux Métropole sur le Champ Captant des Landes du Médoc (CCLM). Bordeaux Métropole va prendre en compte l'ensemble des demandes de précision et les recommandations établies par les garantes avant le dépôt du dossier d'enquête publique.

Mme Samblat présente ensuite les actions qui seront mises en œuvre par Bordeaux Métropole et annonce la poursuite du projet. Mme Cassou-Schotte revient sur les différentes instances en précisant :

- qu'une réunion du comité de pilotage s'est tenue le 22 mars 2022 avec les acteurs institutionnels (Agence de l'Eau, Etat et Département).

- un comité de suivi plus opérationnel élargi au maximum d'acteurs, comme la SEPANSO ou même les associations « irréductibles » car ils ont pris leur part dans la concertation, sera réuni le 28 avril 2022 *(la réunion de ce comité de suivi a été reportée et s'est tenue le 13 juillet 2022 au Porge)*.

- un observatoire, dont l'animateur n'est pas connu à ce jour. Henri Sabarot (parc naturel régional du Médoc) a été sollicité mais le dossier est complexe. Hervé Gillé y est favorable. M. Ducout précise qu'il faut attendre après le mois de juin (et les élections législatives) mais Mme Cassou-Schotte regrette qu'il y ait eu beaucoup de temps perdu sur ce dossier. L'Agence de l'eau est impatiente. Bordeaux Métropole se rapprochera de nouveau de M. Sabarot afin que le Parc Naturel Régional (PNR) Médoc suive cet observatoire car le PNR a toute légitimité de par sa neutralité. Cet observatoire a toute sa raison d'être et regroupera l'ensemble des acteurs concernés, comme un espace de discussion. Pour ce qui est de la solidarité, Mme Cassou-Schotte estime que Bordeaux Métropole a pris sa part en menant ce projet par la maîtrise d'ouvrage, en mettant tous les moyens pour que cette concertation se mène de manière objective et les élus de Bordeaux Métropole continueront à prendre leur part pour ce projet. M. Ducout est tout à fait d'accord.

M. Alezine demande si Bordeaux Métropole sera en mesure de faire la part des choses, entre la prise en compte du drainage et le changement climatique dans la notion d'impact avéré lors de la commission d'indemnisation ? Mme Cassou-Schotte indique que tous les possibles effets du dérèglement climatique ont été pris en compte. Plus on tarde, plus il y aura d'impacts avérés. Elle reste prudente mais si les faits sont là et qu'ils sont avérés, Bordeaux Métropole prendra sa part. M. Ducout ajoute qu'il n'y a pas la même croissance du pin selon le type de lande, il faut un maintien optimal de la nappe. Mme Samblat explique que l'observatoire, sera un outil global qui sera étendu aux territoires non impactés par le CCLM, permettant ainsi de vérifier l'impact du champ captant Landes du Médoc et ceux du changement climatique ou du drainage. Mme Cassou-Schotte note cette remarque importante à savoir que l'observatoire sera sur le champ captant mais ce sera aussi un outil de prévention. M. de Grissac souligne que la question de la SEPANSO est importante. L'observatoire va assurer la transparence. Il fait état d'une expérience vécue en tant qu'expert en charge de préciser a posteriori l'impact de la LGV Paris-Bordeaux sur des captages d'eau potable dans les Deux Sèvres. La tâche s'est avérée très délicate car la Déclaration d'utilité publique (DUP) ne précisait pas les paramètres à suivre pour juger d'un impact.. Il faut que ces paramètres (pour lesquels les outils de suivi seront préalablement déterminés et les références également) soient gravés dans le marbre de la DUP afin d'éviter tout flou juridique. Mme Samblat indique que c'est pour cela que le travail va commencer dès le comité de suivi sera mis en place afin d'identifier les paramètres à observer permettant d'établir l'état initial (réglementaire ou non), pour établir l'avant et l'après de la mise en place du champ captant. Mme Cassou-Schotte ajoute qu'il faudra attendre

quelques mois avant la DUP mais le travail continue aussi sur le plan technique, les tracés, l'engagement dans l'enquête publique. Bordeaux Métropole a signifié le retard de projet à l'Agence de l'Eau car le 11^{ème} programme se termine en 2024.

3. Actualisation du schéma opérationnel de substitution (SMEGREG)

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis qui présente d'abord le contexte et le contenu du schéma arrêté en 2017. Une actualisation était nécessaire car la version précédente était basée sur des données de 2014-2015. Ce schéma arrêta les volumes et les montants des travaux de substitution pour les autorités organisatrices impliquées dans ce projet.

Fort du constat d'une forte évolution des coûts unitaires et des nouveaux scénarios qui ont été proposés, l'actualisation du schéma opérationnel avait pour objectifs de prendre en compte l'évolution de la population, des infrastructures (nouveaux scénarios étudiés comme les interconnexions) et des coûts unitaires de travaux.

Au final, cette actualisation va se traduire par un coût supplémentaire de 3 M€ HT pour les services desservis. M. Ducout note que le Département de la Gironde avait envisagé une grosse somme pour accompagner ces investissements qu'il sera intéressant de répartir entre Bordeaux Métropole et les autres services desservis. Dans tous les cas, les enveloppes de travaux prévues vont être dépassées.

Il s'agit maintenant d'informer les financeurs et lorsque le schéma sera validé et que l'engagement de Bordeaux Métropole sera définitif, les collectivités pourront commencer à réaliser les travaux. M. Eisenbeis précise que ce schéma a déjà été présenté aux collectivités qui ont rappelé leur demande de solidarité des autres collectivités. M. de Grissac rappelle que l'aide financière de l'Agence de l'eau sur le projet solde le fruit de la majoration des redevances sur 2003-2018, sur les prélèvements pour produire de l'eau potable. Il ne faut pas oublier donc que le financement du projet est en lien avec les cotisations de toutes les collectivités, les communes, les industries.

M. Guimon rappelle les termes du contrat avec Bordeaux Métropole et les autorités organisatrices concernées : sur le 11^{ème} programme (jusqu'en 2024), une enveloppe d'une aide de 50% sur 60M€ des travaux, soit 30M€ prévus par l'Agence de l'Eau. Il y a un changement de donne important car on se rapproche des 90M€. Il est nécessaire de consolider les chiffres et le planning et revenir vers le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau pour obtenir des engagements sur la durée du projet et sur le taux de financement. Le risque est que l'enveloppe dédiée ne puisse plus être mobilisée au-delà du 11^{ème} programme. Pour le moment, avec ces nouveaux montants le financement ne semble plus bouclé. Il faut avancer vite et revenir vers l'Agence avec des chiffres consolidés.

4. Rapport d'activités 2021 (SMEGREG)

La présentation est faite par Bruno de Grissac.

Ce bilan, destiné aux membres de la CLE et du SMEGREG, rend compte de l'activité de ces 2 organismes. La Communauté de Communes Val de Leyre est entrée au SMEGREG et la COBAN et le SIAE Barsac-Preignac-Toulonne ont fait leurs demandes d'adhésion. Le comité syndical du SMEGREG s'est réuni à 4 reprises. Pour la CLE se sont tenues 2 réunions plénières, une du bureau et 3 du groupe de travail « ressources-usages-tableau de bord-communication ». Le SMEGREG a reçu 103 dossiers dont 65 pour information et 39 pour avis, la CLE a rendu un avis sur 8 dossiers.

Sur le plan opérationnel, pour les études générales relatives aux ressources mobilisables, le travail de recherche sur le Cénomanien du sud Gironde de Cloé Labat s'est achevé avec la soutenance de sa thèse de doctorat. Ont été engagés la finalisation d'un modèle géologique et la construction d'un modèle hydrogéologique dans le cadre d'un partenariat avec le BRGM. A noter également l'aboutissement de l'étude ANTEA sur les ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable dans la partie est du département. Par ailleurs le SMEGREG a mené 8 études ponctuelles pour des forages de substitution locale au Miocène et à l'Oligocène.

Pour ce qui concerne les études prévues par le SAGE ou demandées par la CLE, la carte de vulnérabilité a été achevée en 2021. Destinée aux aménageurs, elle est totalement diffusable et vise à préciser, selon son implantation, si un projet est susceptible d'avoir un impact sur les nappes du SAGE.

L'élaboration de cette carte était déjà prévue dans le SAGE de 2003 mais les priorités ont changé au cours des années. M. Ducout rappelle qu'au départ du SAGE, il y avait une problématique d'entrée d'eau saline mais au fur et à mesure de l'évolution des connaissances d'autres problématiques ont émergé. Le travail de recherches sur la prospective de la demande en eau potable a aussi été finalisé en 2021 avec l'Université et les organismes de recherche associés à cette étude. Elle se décline sur 4 points :

- caractérisation de la consommation d'eau à l'échelle des territoires de la Gironde ;
- influence de la météorologie et de variables temporelles sur les prélèvements ou les volumes distribués ;
- enquête qualitative, analyse des pratiques domestiques de consommation d'eau potable ;
- enquête quantitative - les composantes de la consommation domestique.

2021 a aussi vu l'actualisation de la grille d'analyse des performances sur l'Indice Linéaire de Pertes (ILP).

En 2021, la révision des VMPO pour les Unités de Gestion (UG) Nord et Littoral s'est poursuivie. Les hypothèses à prendre en considération pour proposer ces nouveaux VMPO est en cours de vérification au regard des données du nouveau rapport du GIEC. Enfin, l'étude sur les origines et les usages de l'eau dans les activités viti-vinicoles a été engagée. Elle prévoit la visite de 100 exploitations par le prestataire. Le rendu est attendu pour l'été. Cette étude est plus complexe que celle qui concernait les centrales à béton prêt à l'emploi.

S'agissant de l'animation territoriale, M. de Grissac fait le point sur les activités des Espaces Info Economies d'Eau et sur le programme d'actions pédagogiques « L'eau un enjeu majeur ». Il précise aussi que l'arrêté préfectoral qui doit parachever la révision des autorisations de prélèvement est attendu dans l'année. En tant qu'EPTB, le SMEGREG a facilité des actions des collectivités au profit de la gestion équilibrée et durable des ressources dans le cadre de la signature du contrat de substitution, de l'engagement de la révision du schéma opérationnel de substitution et par sa participation active à la concertation sur le projet de champ captant des Landes du Médoc.

Enfin, le SMEGREG a reçu « deux trophées économies d'eau » décernés par le Club économies d'eau initié par le Ministère en charge de l'écologie.

M. Ducout félicite Bruno de Grissac et l'équipe du SMEGREG pour ce travail, d'avoir sa place comme EPTB et d'avoir une reconnaissance nationale sur la problématique locale des économies d'eau.

5. Activité des groupes de travail « usages, règles de gestion, tableau de bord, communication » : constats et propositions relatifs à la communication et au tableau de bord (SMEGREG)

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

3 réunions se sont tenues en 2021 sous la présidence de Maxime Ghesquière.

- Pour le groupe de travail révision du « Tableau de Bord » :

Les deux réunions ont permis d'examiner tous les indicateurs (intérêt, facilité de lecture, niveau d'expertise nécessaire).

Il est proposé :

- 1- de privilégier le format numérique à consulter en ligne sur le site du SMEGREG (au détriment de l'édition sous forme de rapport) ;
- 2- d'actualiser les indicateurs au fil de l'eau en fonction de la disponibilité des données (fréquences de mise à jour variables), création d'un tableau de bord au fil de l'eau ;
- 3- de retenir deux niveaux de lectures "grand public" et "expert" et de définir deux niveaux d'indicateurs ;
- 4- de limiter les indicateurs de type "texte" assez peu lus (tel que les rapports qualité de l'ARS, le bilan des actions, etc.) et de privilégier les graphiques, cartes et tableaux.

Ce travail a été déjà engagé sur la forme par la mise à jour du site du SMEGREG et sur le fond par l'examen des futurs indicateurs par le groupe de travail.

M. Ghesquière a trouvé ce groupe de travail très intéressant. Il précise que les réunions se sont tenues dans des musées de la ville de Bordeaux et se sont poursuivies par une visite de ces derniers.

- Pour le groupe de travail « Communication » :

Plusieurs propositions ont émergé dès la première réunion ce qui a permis de passer en revue les outils existants. Les propositions sont les suivantes :

- réviser la stratégie de communication ;
- moderniser les sites internet et les adapter au public des scolaires ;
- communiquer sur les réseaux sociaux (avec renvoi vers les sites) ;
- diversifier les supports de communication : journaux municipaux (proposer des textes "clefs en main"), factures d'eau (plaquettes), expositions roll-up à faire tourner ;
- renforcer les relations presses...

Un travail est aussi mené avec les associations qui s'occupent des EIEE pour identifier et cibler leurs besoins.

L'analyse de la faisabilité et la hiérarchisation des propositions par ce groupe de travail restent à faire.

M. Ducout indique que maintenant, étant donné que les réunions peuvent reprendre en présentiel partout, il pourrait être intéressant de faire tourner l'exposition roll-up dans les mairies. Il félicite le SMEGREG pour ses actions.

6. Évolution des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (SMEGREG)

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

M. de Grissac précise qu'il s'agit d'un sujet très important : si les prélèvements pour l'eau potable sont restés à peu près stable depuis 2003, il semble que les volumes prélevés repartent à la hausse, a priori en lien avec la croissance démographique, mais cela reste à vérifier.

Cette évolution est illustrée avec les données de 2020. En 2020 apparaît une hausse des prélèvements mais avec une pente différente de celle des années 1970-2000. Pourquoi ? Il faut trouver la bonne interprétation et peut être attendre de disposer des données de 2021/2022 pour confirmer cette tendance (+7 litres par jour et par habitant). Serait-on arrivé au bout du gisement d'économies d'eau le plus facilement mobilisable ? Il faut analyser cette nouvelle tendance. Est-ce dû à la crise sanitaire, au fait que les gens étaient plus chez eux, et/ou à une augmentation du nombre de lavages de mains ? Le volume de 4l/jour et par habitant a été estimé dans une étude publiée en Suisse suite à la crise sanitaire. Il est possible que cette augmentation soit due également à d'autres facteurs, comme le fait qu'il y a eu moins de recherches de fuites ?

Pour ce qui est de l'empreinte eau des habitants, M. Ducout note que si on excepte 2020, la courbe suit l'évolution de la population, alors qu'elle était décorrélée les années précédentes précise M. Eisenbeis. M. de Grissac ajoute que la pente est différente sur les dernières années, et on peut imaginer une nouvelle tendance révélée par cette nouvelle pente : il est probable qu'il existe maintenant depuis un certain nombre d'années, une co-relation entre l'augmentation du nombre d'habitants et la consommation. Néanmoins, la pente est plus faible que dans les années 70, il se peut que les personnes qui s'installent sont plus économes que par le passé.

Pour ce qui est des prélèvements AEP à l'Eocène centre déficitaire, les volumes prélevés sont supérieurs aux VMPO même s'ils sont plutôt à la baisse en 2020. On note qu'il y a eu moins de prélèvements de Bordeaux Métropole à l'Eocène en 2020. M. Eisenbeis précise tous les usages des prélèvements d'eau à l'Eocène Centre déficitaire (cela représente au total 46,7 Mm³). Sans le réseau d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès, on serait proches de 48 Mm³. Quant à l'usage agricole, les agriculteurs prélevant dans cette nappe ont été accompagnés au fil du temps pour trouver une ressource de substitution ou abandonner l'activité. Les prélèvements agricoles demeurant dans l'Eocène centre sont liés aux activités de lavage des légumes/fruits qui nécessite une eau de bonne qualité.

Pour les prélèvements AEP dans l'Oligocène Centre, avec les prélèvements dans les sources, on atteint le VMPO. M. de Grissac indique qu'en année humide, les sources donnent beaucoup et Bordeaux Métropole privilégie leur exploitation. Dans le même temps la nappe pourrait être exploitée plus intensément dans la mesure où elle a été mieux rechargée. Il faut organiser une gestion différenciée de l'Oligocène, en développant une nouvelle approche distinguant Oligocène libre, de l'Oligocène captif ou

des sources. Ces distinctions donneront un plus grand degré de liberté pour solliciter l'Oligocène, et notamment à Bordeaux Métropole pour ses prélèvements en année humide (mobilisation maximale des sources par exemple).

En ce qui concerne les prélèvements AEP à l'Eocène Nord non déficitaire, il faut noter que des ressources de substitution ont été créées par les syndicats du Cubzadais et du Nord Libounais pour reporter les prélèvements de l'Eocène Centre vers la zone nord. Il y a donc une augmentation des prélèvements dans cette nappe à partir de l'année de la mise en service de ces substitutions, soit 2010. A noter que le syndicat du Cubzadais souhaite créer une deuxième ressource de substitution dans l'Eocène zone nord.

Enfin, pour les prélèvements AEP à l'Eocène Littoral non déficitaire, les prélèvements se rapprochent du VMPO. Un travail de révision de ce VMPO est en cours dans le cadre du SAGE.

Pour l'Oligocène Littoral, il est à souligner qu'il reste encore de la marge. Cependant en rajoutant les prélèvements les 10 Mm³ prévus par le Champ captant des Landes du Médoc, nous nous rapprochons du VMPO. Néanmoins, ce VMPO est également en cours de réactualisation dans le cadre du SAGE.

Pour l'année 2020, on constate une augmentation des volumes distribués : + 3,7 millions de m³ distribués (sur 93% de la population, ce qui correspond à la population des autorités organisatrices qui remplissent SISPEA (Observatoire national des services d'eau et d'assainissement)).

D'après l'analyse des données 2020 de SISPEA, ce volume plus élevé est dû à une augmentation de la consommation (situation sanitaire ?) et à une augmentation des pertes (moins de recherche de fuites ?) mais ces données sont sujettes à caution car la relève des compteurs a été perturbée (fréquence plus faible).

Bordeaux Métropole souligne que les données 2021 seront elles aussi sujettes à caution.

7. Conclusions de l'étude sur les ressources mobilisables pour l'AEP dans l'est du département (SMEGREG)

La présentation est faite par Alexis Lafficher qui rappelle les projets locaux de substitution opérationnels (Castelnau, la Presqu'île d'Ambès, Bayas et Salignac), la substitution structurante à venir (le champ captant des Landes du Médoc) et celle encore potentielle du Cénomaniens Sud Gironde. Mais il reste des territoires orphelins dans le centre et l'est du département sur lesquels il y a une forte dépendance à une ressource déficitaire, des dépassements d'autorisation à l'Eocène centre, une demande en augmentation, des ressources alternatives mal connues et pas de solution évidente de substitution, mutualisée ou non. Ces territoires sont dépendants de l'Eocène et sont sous tension avec une démographie qui augmente.

Le SMEGREG a mené une étude afin d'identifier les ressources mobilisables pour l'AEP sur ces territoires de l'est du Département, d'évaluer la disponibilité de ces ressources, de préciser les investigations à mettre en œuvre, de proposer des modalités de mobilisation de ces ressources et de hiérarchiser les propositions. L'approche a été faite par secteurs (27) et sur 3 ressources : alluvions, Miocène et Oligocène. Cela a abouti à la production de 32 fiches avec pour chacune des informations sur l'état des connaissances, la caractérisation de la ressource, l'état d'exploitation, les points particuliers et les investigations complémentaires et travaux à prévoir. Les ressources ont été hiérarchisées selon 4 critères de notation : connaissance, qualité, quantité sur une échelle de 1 à 5 et pour le quatrième qui concerne la vulnérabilité sur une échelle de 1 à 3.

En synthèse, la ressource alluviale a une bonne productivité localement, un aléa élevé sur la qualité, une vulnérabilité forte et nécessite des investigations complémentaires avec des sondages et piézomètres. La ressource Miocène a une productivité correcte, un aléa modéré sur la qualité, une vulnérabilité variable et nécessite de réaliser des forages de reconnaissance pour vérifier l'intérêt car il y a une complexité géologique sur ce secteur. Enfin, pour la ressource Oligocène, il y a un déficit de connaissance notamment en rive droite de la Garonne malgré une grande extension, un aléa élevé sur la qualité et une vulnérabilité forte en rive droite de la Garonne, plus faible vers le sud-ouest. Cette ressource nécessite de réaliser des forages de reconnaissance pour vérifier l'intérêt qualitatif et quantitatif.

Il faut maintenant croiser cette approche ressource avec une estimation des besoins faite dans le cadre du Schéma Stratégique Départemental sur l'Eau Potable, porté par le Département. Il faudra également identifier les projets de substitution locaux et mutualisables et mener les investigations complémentaires.

M. Ducout indique que l'Oligocène en partie sud est intéressant, ça n'aura pas d'impact sur les sources plus au nord. M. de Grissac approuve, d'où le travail sur une meilleure répartition des prélèvements à l'Oligocène avec des règles de gestion différentes aux environs de Bordeaux Métropole. Il est indiqué qu'entre les zones objet de ce travail et les sources de Budos ; il y a un secteur où le réservoir s'amenuise, voire disparaît et il ne peut donc pas y avoir propagation de la dépression liée à des prélèvements plus au sud sur les sources de Budos. L'idée est de scinder la zone centre en deux avec des règles de gestion différenciée. Cette réflexion est apparue en commençant à travailler sur les forages locaux de substitution en Sud Gironde en lien avec des prospections à l'Oligocène (Aillas, Castets en Dordogne...).

Sur le sud Gironde, la productivité de l'Oligocène est plus faible qu'aux alentours rive gauche de la métropole mais elle est suffisante pour intéresser les territoires proches qui sont sur l'Eocène et sont en limite d'autorisation. Et c'est à moindre coût, car il n'y a que le forage à réaliser. Le travail se fait au cas par cas sur cette étude, avec les collectivités les plus en difficulté et les plus volontaires. Le travail se fera sur plusieurs années pour valoriser les ressources identifiées dans cette étude.

8. Avis et informations (SMEGREG)

A0 : compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG

Au 4 avril 2022, 38 dossiers reçus dont 14 instruits : 5 avis de compatibilité par délégation, 2 contributions sur la complétude du dossier, 1 dossier présenté à la CLE, 6 dossiers à examiner ce jour et 24 reçus pour information mais ne concernant pas les nappes du SAGE. Il y a beaucoup d'envoi de l'Etat qui ne concernent pas le SAGE mais qui permettent d'avoir l'information.

A1 : Avis sur le projet d'interconnexion électrique France Espagne

Un projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne via le Golfe de Gascogne est porté par RTE (réseau de transport d'électricité) et l'avis de la CLE a été sollicité par la DREAL le 21 février 2022 sur la base du dossier de demande de DUP.

Du point de vue technique, les travaux sont essentiellement marins mais une partie se fait à terre en Gironde. Il s'agit de travaux souterrains en tranchées à faible profondeur qui ne concernent essentiellement que des formations du Plio-quaternaire et n'ont pas d'incidence notable sur les nappes du SAGE.

Deux avis ont déjà été émis sur ce projet par le secrétariat technique de la CLE, sans que la compatibilité du projet avec le SAGE soit mise en doute :

- 2019-024-ST : régularité du dossier,
- 2021-083-ST : contribution sur la complétude du dossier.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- la faible profondeur des travaux,
- l'absence d'incidences prévisibles sur les nappes du SAGE ;

la question de la compatibilité du projet avec le SAGE Nappes profondes de Gironde ne se pose pas.

A2 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter les forages « Lamothe » et « La Gravette » du SIEA des Deux Rives

L'avis de la CLE est sollicité sur la demande d'autorisations d'exploiter deux forages formulée par le SIEA des Deux Rives de Garonne.

Les unités de gestion concernées par ces forages sont l'Eocène centre déficitaire et l'Oligocène centre à l'équilibre (hors zone à risque de dénoyage).

La demande concerne des ouvrages situés sur la commune de Cadillac, aujourd'hui membre du syndicat, (avec les ex Syndicat de Podensac-Virelade, Cérons et de Rions) mais qui assurait encore il y a peu son approvisionnement de manière indépendante :

- le forage à l'Oligocène de "Lamothe 2" situé à Loupiac qui remplace le forage "Lamothe" ;
- le forage à l'Eocène de "La Gravette" qui remplace le forage "Les Allées".

Descriptif sommaire des deux forages :

- Lamothe 2 (en remplacement de Lamothe) :
 - ✓ réalisé en 2012 ;
 - ✓ profondeur : 34 m ;
 - ✓ productivité : 55 m³/h (limité par le niveau dynamique) ;
 - ✓ unité de gestion Oligocène centre à l'équilibre (hors zone à risque et en rive droite de la Garonne) ;
 - ✓ concentration en Sélénium supérieure à 15 µg/L pour une limite de qualité à 10 µg/L ;

	Lamothe 1	Lamothe 2
débit (m ³ /h)	50	55
volume journalier moyen (m ³ /j)	1 000	360
volume journalier de pointe (m ³ /j)		1 200
volume annuel (m ³ /an)	300 000	130 000

- La Gravette(en remplacement de Les Allées) :
 - ✓ réalisé en 2018 ;
 - ✓ profondeur : 312 m ;
 - ✓ productivité : 90 m³/h
 - ✓ unité de gestion : Eocène centre déficitaire ;
 - ✓ 1,4 µg/L de Fluor pour une limite de qualité à 1,5 µg/L.

	Les Allées	La Gravette
débit (m ³ /h)	70	90
volume journalier moyen (m ³ /j)	1 400	575
volume journalier de pointe (m ³ /j)		1 900
volume annuel (m ³ /an)	200 000	210 000

Synthèse de la demande :

Volume annuel (m ³ /an)	Autorisation actuelle	Demande
Oligocène	300 000	130 000
Eocène	200 000	210 000
Total UDI de Cadillac	300 000	340 000

En matière d'économies d'eau, la commune de Cadillac :

- a installé des dispositifs hydro-économes sur son patrimoine public (stade, école, etc.) ;
 - n'arrose pas les terrains de son stade ;
 - a mis en place des dispositifs d'arrosages « gouttes à gouttes » dans ses espaces verts ;
- avec pour résultat une diminution de la consommation municipale de 40% en 3 ans.

La portion du réseau du SIEA située sur la commune de Cadillac présente un ILP faible depuis 2010 pour un rendement compris entre 86 et 94 % depuis 2011.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- les unités de gestion visées (Oligocène centre à l'équilibre et Eocène centre déficitaire) ;
- que ces ouvrages visent le remplacement d'ouvrages existants ;
- les caractéristiques techniques des ouvrages et la qualité de l'eau ;
- les économies d'eau réalisées sur la commune de Cadillac ;
- la révision, en cours, des autorisations globales de prélèvement des services ;

et sous réserve :

- que l'autorisation en cumul du SIEA des Deux Rives ne soit pas modifiée pour ce qui concerne l'Eocène centre (maintien du maximum à 600 000 m³/an) ;

- qu'en cas d'augmentation à 20 µg/L de la limite de qualité pour le Sélénium, la répartition des prélèvements entre les ressources soit revue pour privilégier l'utilisation de l'Oligocène au profit d'une baisse des prélèvements à l'Eocène ;

les autorisations d'exploiter les nouveaux forages Lamothe 2 et La Gravette peuvent être jugées compatibles avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

A3 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter les forages « Oustau Vieil » et « Chalet » de Bordeaux Métropole

L'avis de la CLE est sollicité sur la demande de Bordeaux Métropole relative à l'autorisation d'exploiter et à l'instauration des périmètres de protection pour deux forages à l'Oligocène (unité de gestion Oligocène centre à l'équilibre hors zone à risque de dénoyage).

La demande concerne deux forages exploités depuis 1977 et 1984, "Oustau Vieil" (BSS001XTXJ) et "Chalet" (BSS001XTYQ) pour lesquels les procédures d'instauration des périmètres de protection initiées dans les années 1980 et en 2007 n'ont jamais été menées à leur terme.

La demande inclut une augmentation des volumes autorisés pour le forage "Oustau Vieil" pour la sécurisation du secteur desservi (autonome) et l'approvisionnement du Pian-Médoc (vente d'eau) ainsi qu'une diminution du volume annuel pour le forage "Chalet".

	Oustau Vieil	Chalet
débit (m³/h)	100	125
volume journalier (m³/j)	2 000	3 000
volume annuel (m³/an)	730 000	1 095 000
Autorisations en vigueur Document de référence	AP du 17/01/08	A DRIRE 1983

	Oustau Vieil	Chalet
débit (m³/h)	150	125
volume journalier (m³/j)	3 600	3 000
Autorisations sollicitées volume annuel (m³/an)	850 000	550 000

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion concernée, à savoir l'Oligocène centre à l'équilibre ;
- la préexistence des ouvrages et de leurs prélèvements ;
- la demande de modification des volumes annuels ;
- le contexte particulier (secteur autonome en bout du réseau hydraulique et vente d'eau au Pian-Médoc) ;
- la révision, en cours, des autorisations globales de prélèvement de tous les services ;

et sous réserve que l'autorisation en cumul de Bordeaux Métropole ne soit pas modifiée pour ce qui concerne l'Oligocène centre du fait de ces nouvelles autorisations ;

les autorisations environnementales des forages Oustau Vieil et Chalet peuvent être jugées compatibles avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

A4 : Avis sur le projet de forage à l'Eocène du SIAEP de Barsac-Preignac-Toulenn

Le SIAEP de Barsac-Preignac-Toulenn a pour projet la création d'un forage à l'Eocène destiné à remplacer un ouvrage à l'Eocène existant. Ce projet a fait l'objet d'un premier avis en 2021.

Extrait de cet avis enregistré sous la référence 2021-005 :

"Considérant :

- l'unité de gestion visée, à savoir l'Eocène centre déficitaire ;
- (...)
- l'absence d'étude relative aux possibilités de mobiliser la ressource oligocène ;
- la possibilité évoquée par le SIAEP de ventes d'eau si la disponibilité de la ressource sur le nouveau forage éocène le permet ;
- (...)

- l'impossibilité de délivrer de nouvelles autorisations de prélèvements à l'Eocène centre déficitaire ;

la création d'un forage à l'Eocène ne peut pas, en l'état du projet, être jugée compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Pour un nouvel examen de son projet, le pétitionnaire est invité à :

- examiner les sources d'approvisionnement alternative à l'Eocène (...), et notamment la ressource oligocène sur ou à proximité de son territoire ;
- ..."

Le SIAEP ne dispose que d'un seul ouvrage de prélèvement à l'Eocène centre déficitaire pour son approvisionnement en eau pour un besoin actuel de l'ordre de 425 000 m³/an et un besoin projeté à 2035 de 520 000 m³/an.

Il a adopté un programme de renouvellement de réseau en cours de mise en œuvre pour améliorer les performances d'un réseau caractérisé par un indice linéaire de perte élevé.

Le syndicat a par ailleurs un projet d'interconnexion avec celui du Sauternais pour une sécurisation de ses sources d'approvisionnement.

Pour le SIAEP, la création de ce nouveau forage à l'Eocène permettrait de répartir ses prélèvements sur deux points de production, sans augmentation du volume annuel de manière à anticiper le remplacement du forage actuel, sécuriser l'approvisionnement et optimiser le fonctionnement du réseau.

Ceci étant, il existe potentiellement une ressource alternative sur le territoire du syndicat où le réservoir de l'Oligocène pourrait s'avérer productif et délivrer une eau de bonne qualité (unité de gestion Oligocène centre à l'équilibre).

Pour la prise en compte de l'invitation formulée par la CLE dans son avis de 2021, le programme de travaux de création du nouveau forage à l'Eocène arrêté par le syndicat prévoit :

- une reconnaissance des potentialités du réservoir de l'Oligocène (foration, essai de pompage et analyse d'eau) ;
- la reconnaissance de l'Eocène puis son équipement ;
- en cas de résultats positifs lors de la reconnaissance de l'Oligocène, la réalisation d'un forage d'exploitation à l'Oligocène à proximité immédiate.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion visée, à savoir l'Eocène centre déficitaire ;
- le programme de travaux qui intègre une reconnaissance de l'Oligocène et la création d'un ouvrage pour son exploitation en cas de résultats satisfaisants ;
- le projet d'interconnexion avec le Syndicat du Sauternais pour s'approvisionner partiellement à partir de ressources alternatives à l'Eocène ;
- l'objectif visé, à savoir la sécurisation de l'approvisionnement sans augmentation des autorisations de prélèvements à l'Eocène centre ;

et sous réserve :

- que le SIAEP s'investisse pleinement dans le retour à des performances de réseau conformes aux objectifs du SAGE ;
- qu'en cas de résultat négatif à l'Oligocène, le SIAEP poursuive ses efforts dans la recherche de ressource de substitution sur ou en dehors de son territoire ;

la création d'un forage à l'Eocène avec reconnaissance de l'Oligocène peut être jugée compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

A5 : Avis sur le projet de forage et prélèvement à l'Eocène porté par la société Pure Salmon France au Verdon sur Mer

La société Pure Salmon France a pour projet la création d'une ferme aquacole pour l'élevage de saumons au Verdon sur Mer.

Le projet prévoit l'approvisionnement en eau de ce site à partir d'un forage à l'Eocène. Il est donc envisagé dans un premier temps la réalisation d'un forage de reconnaissance à l'Eocène (unité de gestion Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre).

Informé de l'existence de ce projet, et après analyse du dossier "d'examen au cas par cas" soumis à l'autorité environnementale, le Bureau de la CLE a décidé d'émettre un avis sur ce projet sans attendre de sollicitation formelle par les services instructeurs.

Le projet objet du présent avis consiste :

- dans l'immédiat, à la réalisation d'un forage de reconnaissance de 8 à 100 m de profondeur et de tests hydrauliques jusqu'à 80 m³/h ;
- dans le futur, à un prélèvement initial de 200 000 m³ puis en routine de 660 000 m³/an (besoin de 330 000 m³/an d'eau brute et de 330 000 m³/an d'eau dessalée par osmose inverse).

Pour l'analyse de la compatibilité d'un tel projet avec le Schéma d'aménagement de gestion des eaux des Nappes profondes de Gironde, ont été pris en compte :

- les documents constitutifs du SAGE approuvé 2013, et notamment son PAGD et son Règlement ;
- l'Atlas des zones à risque du SAGE Nappes profondes arrêté en 2006 ;
- le Schéma d'approvisionnement en eau potable du Nord Médoc (arrêté par le SMEGREG et la CLE en 2009).

Dans le contexte géologique local, avec comme réservoir cible l'Eocène moyen sous recouvrement plio-quaternaire, et compte tenu des documents précités, il ressort que :

- l'unité de gestion concernée est l'Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre (en limite de surexploitation) ;
- le projet de prélèvement est localisé dans une zone à risque : la zone à risque de salinisation de l'Eocène ;
- le projet de prélèvement est localisé dans une zone à risque fort ;
- le principe de création d'un tel prélèvement contrevient aux règles de gestion arrêtées dans le Schéma d'approvisionnement en eau du Nord Médoc dont un extrait suit :

Stratégie et principes de mise en service de ressources nouvelles pour le Nord-Médoc :

- organiser les transferts d'eau du sud vers le nord et non l'inverse,
- solliciter, pour des besoins nouveaux ou des substitutions, par ordre de priorité :
 1. les ressources non concernées par le SAGE ;
 2. les ressources de bonne qualité concernées par le SAGE mais non concernées par le risque de salinisation (dans l'ordre Miocène, Oligocène et Eocène supérieur) ;
 3. les ressources concernées par le SAGE et le risque de salinisation dans les zones où ce risque est absent ou, à défaut, dans les zones où il est faible.

A noter que les prescriptions du Schéma d'approvisionnement en eau du Nord Médoc contraignent les services d'eau potable du nord du Médoc dans leur accès aux ressources concernées par le SAGE et se sont traduites par :

- la suppression des transferts d'eau entre services du nord vers le sud ;
- la création de nouveaux points de captage au sud pour compenser les pertes de capacités de production du fait de l'abandon de captages situés au nord ;
- la modification des réseaux pour tenir comptes de ces contraintes.

Avis de principe du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- le réservoir cible de la recherche, à savoir l'Eocène moyen ;
- l'unité de gestion concernée, à savoir l'Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre ;
- la localisation du projet dans une zone à risque fort de salinisation de la nappe de l'Eocène moyen ;
- les prescriptions du Schéma d'approvisionnement en eau du Nord Médoc de 2009 ;
- la destination des eaux, à savoir l'alimentation des bassins d'une ferme aquacole ;

un nouveau prélèvement à l'Eocène moyen sur le site du projet est jugé incompatible avec une gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde,

Le bureau de la CLE :

- note que la réalisation d'un tel projet remettrait en cause les efforts consentis par les services d'eau potable pour organiser un transfert d'eau du sud vers le nord et supprimer ainsi des prélèvements à l'Eocène moyen ;
- considère que le contexte géologique de la pointe du Médoc permet d'envisager d'autres sources pérennes d'approvisionnement en eau saumâtre.

A6 : Avis de principe sur les possibilités d'usage double eau potable-géothermie d'un forage à l'Eocène à Créon pour une mutualisation Région Nouvelle Aquitaine – SIAEPA de Bonnetan

Un avis de principe de la CLE est sollicité sur la possibilité d'une mutualisation entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le SIAEPA de Bonnetan pour la création d'un forage à l'Eocène à double usage, à savoir la géothermie pour le futur lycée de Créon et l'alimentation en eau potable du syndicat.

Il s'agit dans la pratique d'optimiser deux projets par mutualisation d'un ou plusieurs forages.

Le projet de la Région Nouvelle Aquitaine consiste à :

- réaliser deux forages à l'Eocène centre (1 producteur et 1 injecteur) ;
- pour le chauffage et le rafraîchissement par géothermie du futur lycée de Créon ;
- pour un besoin en prélèvement inférieur à 100 000 m3/an avec réinjection intégrale ;
- avec une échéance de mise en service fixée à septembre 2023.

Le projet du SIAEPA de Bonnetan consiste à :

- réhabiliter ou remplacer le forage existant de Montuard ;
- pour l'alimentation en eau potable ;
- pour un prélèvement fonction de la productivité de l'ouvrage, de l'éventuelle nécessité de procéder à une dilution du fluor et dans la limite de l'autorisation de prélèvement en cumul à l'Eocène du syndicat ;
- avec une échéance à 2023-2024.

Trois scénarios de mutualisation sont envisagés :

- la Région réalise son doublet géothermique, en ne procédant qu'à une réinjection partielle des volumes prélevés et livre le reste des volumes prélevés au SIAEPA pour la production d'eau potable ;
- la Région ne réalise que l'ouvrage de prélèvement et livre la totalité des volumes au SIAEPA (pas de réinjection) ;
- le SIAEPA réalise un forage et valorise le potentiel géothermique de ses prélèvements via les installations thermiques de la Région avant de l'utiliser pour l'alimentation en eau potable.

Outre des investissements mutualisés, ces scénarios limitent, voire suppriment, les risques d'impossibilité de la réinjection.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion concernée, à savoir l'Eocène centre déficitaire ;
- les usages de l'eau, à savoir la géothermie et l'alimentation en eau potable ;
- la disposition 59 du PAGD et l'article 1 du Règlement du SAGE ;

et sous réserve que :

- les volumes prélevés pour l'usage géothermique soient intégralement réinjectés dans le réservoir d'origine et/ou valorisés pour l'AEP ;
 - l'autorisation en cumul du SIAEPA de Bonnetan ne soit pas modifiée pour ce qui concerne l'Eocène centre du fait de ces nouvelles autorisations ;
- sans préjuger de la faisabilité technique et réglementaire du projet,
le principe de la mutualisation des ouvrages peut être jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Cet avis n'est qu'un avis de principe qui ne saurait se substituer à un avis formel de la CLE en cas de réalisation, dans un cadre mutualisé ou non, de chacun des projets.

A7 : Projet de convention CLE – SMEGREG – SNBPE relative à un label "économies d'eau" pour valoriser les démarches d'optimisation des usages de l'eau des centrales de production de béton prêt à l'emploi de Gironde

A l'issue de l'étude réalisée par la société AKVO à la demande du SMEGREG sur l'origine et les usages de l'eau dans les centrales de production de béton prêt à l'emploi de Gironde, le SMEGREG et le Syndicat national des producteurs de béton prêt à l'emploi (SNBPE) ont jugé pertinent de créer un label spécifique à cette filière industrielle pour valoriser les efforts des sites qui ont mis en œuvre une démarche d'optimisation des usages de l'eau et généraliser ce type de démarche.

Ce label "économies d'eau" reposerait sur quatre axes d'actions :

- le suivi et l'analyse des consommations d'eau du site ;
- l'équipement en matériels hydro-économes de tous les points d'eau à usage domestique du site ;
- l'étude et la mise en œuvre des possibilités d'optimisation du recyclage des eaux de pluie ou de process ;
- la régularisation administrative et technique des points d'approvisionnement du site (branchement sur le réseau public d'adduction d'eau potable et point de prélèvement dans le milieu naturel).

Chaque site se verrait attribuer un label "écoléau engagé" à la signature d'un acte d'engagement par lequel il s'engage à mettre en œuvre les actions relevant des quatre axes décrits précédemment.

Les sites ayant mis en œuvre les actions relevant de ces quatre axes se verraient attribuer, après vérification sur pièces, voire après visite, un label "écoléau confirmé".

L'attribution des labels relèverait d'une décision de la CLE, les vérifications étant assurées par le SMEGREG.

L'attribution des labels ferait l'objet d'une valorisation médiatique, notamment via internet et les réseaux sociaux.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants :

Le bureau de la CLE :

- valide le principe de création d'un label "économie d'eau" pour les sites de production de béton prêt à l'emploi de Gironde ;
- valide les modalités pratiques d'attribution de ce label ;
- autorise le président à signer la convention entre la CLE, le SMEGREG et le SNBPE.

A8 : Avis sur la demande d'augmentation du volume exploitable sur le forage à l'Oligocène de la Brasserie MIRA à la Teste de Buch

La Brasserie MIRA sollicite une augmentation du volume exploitable sur son forage à l'Oligocène (forage référencé BSS002QBVB en Banque du sous-sol) dans le but d'augmenter la production de son site de la Teste de Buch. A noter que l'entreprise a un projet de création d'un autre site de production qui a fait l'objet de l'avis de la CLE 2021-003.

Compte tenu de l'activité, c'est une eau dont la qualité répond aux exigences de l'eau destinée à la consommation humaine (eau potable) qui est requise.

Le forage objet du présent avis sollicite l'Oligocène littoral non déficitaire. Son exploitation, qui a fait l'objet de l'avis de la CLE 2016-042, est autorisée pour 7 m³/h, 50 m³/j et 10 000 m³/an.

La demande d'augmentation porterait ces valeurs à 7 m³/h (inchangé), 160 m³/j et 40 000 m³/an.

On notera les efforts du pétitionnaire pour optimiser ses usages de l'eau avec un ratio initial de 18 litres d'eau par litre de bière à la mise en service du site, un ratio actuel de 14 et objectif affiché de 10.

Avis du Bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion concernée, à savoir l'Oligocène littoral non déficitaire ;
- la qualité requise pour l'usage agroalimentaire (eau destinée à la consommation humaine) ;
- l'impossibilité d'un approvisionnement à partir du réseau public d'eau potable ;
- les mesures d'optimisation des usages mises en œuvre ;

et sous réserve que le pétitionnaire s'engage à garantir un usage optimisé de l'eau ;

l'augmentation du volume autorisé sur le forage BSS002QBVB à hauteur de 40 000 m³/an peut être jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Pour information, la prochaine réunion de la CLE SAGE Nappes profondes de Gironde se tiendra le 1^{er} juillet 2022 à 9h30 salle Jean-Raymond Guyon, à l'Hôtel du Département.

A Bordeaux, 20 septembre 2022

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. DUCOUT' with a stylized flourish at the end.

Pierre DUCOUT